

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

Bolton Swiss SA
Via Lisano 3
CH-6900 Massagno
Tel.: 091 960 45 90
email: sds@boltonadhesives.com
- **Service chargé des renseignements:** PSRA
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'Information Toxicologique: tél. 145 (24h); de l'étranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers** Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Colle

· Composants dangereux:

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Numéro index: 014-049-00-0 Reg.nr.: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	2,5-10%
CAS: 13822-56-5 EINECS: 237-511-5 Reg.nr.: 01-2119510159-45 05-2114308611-61	3-(triméthoxysilyl)propylamine ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315	1-2,5%
CAS: 63843-89-0 EINECS: 264-513-3 Reg.nr.: 01-2119978231-37	Bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl)-[[3,5-bis(1,1-diméthylethyl)-4-hydroxyphényl]méthyl]butylmalonate ⚠ STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥0,025-<0,25%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **Classe de stockage:** 12
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
2768-02-7 triméthoxyvinylsilane		
Oral	Consommateur, hirondelle, long terme	0,3 mg/kg bw/day (rat)
Dermique	Worker, dermal, longterm exposition	3,9 mg/kg bw/day (rat)

(suite page 4)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 3)

Inhalatoire	Consommateur, dermal(e), long terme	7,8 mg/kg bw/day (rat)
	Worker, inhalative, longterm exposition	27,6 mg/m ³ (rat)
	Consommateur, par inhalation, long terme	6,7 mg/m ³ (rat)
		18,9 mg/m ³ (lapin)

· PNEC

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Eau douce	0,4 mg/l (rat)
Fresh water sediment	1,5 mg/kg dry weight (rat)
Eau de mer	0,04 mg/l (rat)
Marine sediment	0,15 mg/kg dry weight (rat)
Sol	0,06 mg/kg (rat)
Sewage treatment plant	6,6 mg/l (rat)
Sporadic release	2,4 mg/l (rat)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Transparent

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 4)

· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Cinématique:	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.
· Aspect:	
· Forme:	Pâteuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	0,0 %
· VOCV (CH)	0,01 %
· Teneur en substances solides:	53,7 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 5)

- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Possible en traces.
- **Indications complémentaires:** Pendant le durcissement, du méthanol (CAS 67-56-1) est produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

Oral	LD50	6899 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3158 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	16,8 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Component	CAS No.	Method	Species	Conclusion
3-Aminopropyl trimethoxysilane	13822-56-5	BCOP OECD 437	cattle, eye	no ocular irritation
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Non applicable.
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 6)

- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Non applicable.
- **Sensibilisation** Non applicable.
- **Toxicité par administration répétée** Non applicable.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**

- **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

- **ADN**

néant

- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA**

- **Classe** néant

- **14.4 Groupe d'emballage**

- **ADR/ADN, IMDG, IATA** néant

- **14.5 Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Polluant:** Non

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 9)

CH

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 8)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:**

Waterbezwaarlijkheid (NL): A(3)

classe A (Classification propre)

· **VOCV (CH) 0,01 %**

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:** PSRA

· **Contact:** PSRA

· **Date de la version précédente:** 30.07.2021

(suite page 10)

CH

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 25.07.2024

Révision: 25.07.2024

Numéro de version 28 (remplace la version 27)

Nom du produit: UHU PM EXPRESS TR TP 75G*12 L204

(suite de la page 9)

· **Numéro de la version précédente:** 27· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

CH